

La Participation des Laïcs dans la Famille Cistercienne (Dom Armand Veilleux)

En 1098 un groupe de moines suivant la Règle bénédictine quittèrent leur monastère, appelé Molesme, pour continuer leur vie monastique sous une forme plus radicale et dans un esprit renouvelé. Le nouveau monastère s'appela Cîteaux. Après des débuts lents et difficiles, cette communauté attira de nombreuses vocations et fonda plusieurs autres monastères suivant le même style de vie. Toutes ces communautés restèrent unies par des liens de Charité et formèrent un "Ordre" monastique distinct à l'intérieur de la grande famille bénédictine. (Je souligne les mots "à l'intérieur", car ce serait une erreur de considérer la fondation de Cîteaux comme une rupture avec la famille bénédictine. Même aujourd'hui, la grande famille bénédictine est constituée de monastères appartenant à diverses congrégations regroupées dans la "Confédération bénédictine", mais aussi de tous les monastères qui suivent la Règle de saint Benoît, y compris les monastères cisterciens).

Tout au long des siècles, les monastères cisterciens, toujours plus nombreux et répandus dans des pays séparés par de grandes distances et des différences culturelles considérables, se regroupèrent en plusieurs Congrégations qui donnèrent également naissance à diverses Observances. À la fin d'une évolution historique longue et complexe, le tronc principal de la grande Famille cistercienne est divisé depuis 1892 en deux branches: l'Ordre Cistercien de la Commune Observance, qui utilise actuellement le nom latin de *Ordo cisterciensis* et l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance, qui utilise actuellement le nom latin de *Ordo cisterciensis strictioris observantiae*. Divers groupes de moniales qui furent séparées de l'autorité de l'Ordre et mises sous l'autorité des Évêques au cours des derniers siècles, et qui retrouvèrent leurs racines cisterciennes forment maintenant des Ordres ou Congrégations autonomes, comme les Bernardines d'Esquermes et les Moniales de Las Huelgas en Espagne (appelées Congrégation cistercienne de Saint Bernard). Si nous ajoutons à celles-ci certaines Congrégations comme les Bernardines d'Oudenaarde, et quelques maisons individuelles, qui n'appartinrent jamais à l'un ou l'autre des "Ordres" cisterciens, mais qui furent toujours affiliées à l'un ou l'autre, nous avons ce que nous appelons depuis quelques années la *Famille cistercienne*. On devrait même y ajouter quelques monastères cisterciens anglicans.

Or, lorsque nous avons organisé une réunion—appelée synaxis—de tous les représentants de cette Famille cistercienne à Cîteaux, en 1998, à l'occasion du 9ème centenaire de la fondation de Cîteaux, nous avons aussi quelques représentants de ce que nous appelons le "laïcat cistercien". Le Chapitre Général de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance, en 1996, avait mentionné dans un vote que ce laïcat cistercien devait participer à cette célébration; et ces laïcs cisterciens furent même mentionnés dans la lettre que le Pape écrivit à la famille cistercienne à cette occasion.

Congrégations cisterciennes en particulier, mais bien à la "Famille cistercienne", reconnaissant ainsi le grand mouvement de communion qui nous a tous conduits à une nouvelle prise de conscience de l'existence d'une telle "famille", malgré les différences de styles de vie et la diversité de structures juridiques. Et il est très intéressant également de voir ce que le Pape dit du laïcat cistercien, et dans quel contexte il le fait.

Le contexte général est la redécouverte du rôle des laïcs dans la vie de l'Église, depuis Vatican II. Durant une longue période de l'histoire de l'Église, la spiritualité fut développée surtout par des Religieux et pour des Religieux, et presque tous les ministères dans l'Église étaient des ministères cléricaux. Dans la ligne des intuitions de Vatican II, le Synode sur "La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et le Monde", en 1987, non seulement souligna la spiritualité du laïcat et son rôle dans la mission de l'Église, mais aussi le droit des laïcs à se réunir en communautés, suivant diverses orientations spirituelles.

Ce que nous avons vu depuis—et même avant cela—a été non pas tellement le développement de communautés composées seulement de laïcs, mais des communautés ou des mouvements composés de Chrétiens de tous les états de vie—laïcs et clercs, personnes mariées et célibataires—unis par une même spiritualité et une même mission. Nous constatons aussi que beaucoup de laïcs ont trouvé leur support spirituel ou même leur identité spirituelle, dans le charisme de communautés religieuses existantes, soit actives, soit contemplatives. Il y a eu une période où de nombreuses personnes, surtout des jeunes, voulaient participer, au moins pour quelques années, à la mission d'une communauté religieuse, spécialement dans les Jeunes Églises. Mais graduellement les laïcs ont commencé à désirer participer non seulement à la mission d'une communauté, mais aussi à sa spiritualité et, dans une certaine mesure, à sa vie. C'est dans ce contexte général que nous devons comprendre la mention du laïcat cistercien faite par le Pape dans sa lettre à la Famille cistercienne.

Le contexte plus immédiat de cette mention est cistercien. Les premières communautés cisterciennes, comme toutes les communautés monastiques de leur temps, avaient une familia, qui était composée d'un petit groupe de travailleurs salariés, distinct du groupe des frères convers—lesquels étaient plus intégrés dans la vie de la communauté. Nos monastères ont toujours eu des "oblats" c'est-à-dire des personnes vivant en communauté sans, pour une raison ou une autre, faire des vœux. Mais, traditionnellement, nous n'avons pas eu d'"oblats externes". Presque tous les monastères ont cependant eu quelques personnes spirituellement rattachées à la communauté d'une façon non juridique mais réelle, vivant à l'hôtellerie ou près du monastère, comme "familiers".

Plus récemment, c'est-à-dire au cours des dernières décennies, de plus en plus de personnes laïques ou de groupes de laïcs ont demandé à devenir "oblats" ou à être associés avec l'Ordre ou avec l'une ou l'autre de nos communautés. Ce mouvement se répand rapidement et de diverses façons. C'est là où nous en sommes actuellement.

Il faut d'abord souligner une chose importante. Notre Ordre est une "communauté de communautés". On n'entre jamais dans l'Ordre comme tel. On devient toujours membre de l'Ordre en entrant dans une communauté locale. L'Ordre cistercien a une orientation spécifiquement cénobitique. Par conséquent, la vocation cistercienne n'est jamais la vocation à un soi-disant "esprit cistercien"; c'est la vocation à une communauté locale, ou à l'esprit cistercien incarné dans la vie d'une communauté locale.

Par conséquent, la seule façon de devenir un "laïc cistercien" n'est pas à travers une sorte de lien juridique personnel avec l'Ordre cistercien; c'est plutôt en établissant un lien personnel de communion avec une communauté cistercienne locale concrète, soit de moines soit de moniales.

Cela peut se réaliser de deux façons diverses. Ou bien une personne développe une relation personnelle avec une communauté. Elle peut trouver son support spirituel dans le fait de prier avec cette communauté, de participer à l'Eucharistie ou à la Liturgie des Heures. Elle peut recevoir le service de l'accompagnement spirituel d'une des soeurs ou d'un des frères. Cela a toujours existé, bien que ce soit plus fréquent de nos jours; et ce phénomène n'a aucunement besoin d'être structuré.

Lorsque des laïcs expriment le désir de quelque chose de nouveau dans ce domaine, ce que j'ai personnellement toujours recommandé a été de former auprès de la communauté monastique, une communauté de laïcs ayant sa propre identité et sa propre vie et d'établir des liens de communion entre les deux communautés. Je crois fermement que c'est la meilleure façon de découvrir graduellement de nouvelles façons d'incarner l'esprit cistercien dans l'existence quotidienne de laïcs ordinaires. C'est aussi la meilleure façon pour les laïcs d'éviter le danger de jouer au moine ou à la moniale dans le monde.

Un charisme n'appartient pas à une personne particulière ou à un groupe particulier. Il appartient à l'Église, c'est-à-dire au peuple de Dieu. Ceux qui vivent selon ce charisme à un moment déterminé de l'histoire en sont les gardiens. Les moniales et les moines cisterciens d'aujourd'hui ne possèdent pas le charisme cistercien; ils en sont les gardiens. Je crois fermement, à partir de ce que j'observe depuis des décennies, que l'Esprit Saint veut donner une nouvelle expression de ce charisme de nos jours, dans la vie de laïcs. Seuls des laïcs recevant ce charisme d'une communauté monastique et le développant au sein d'une communauté laïque peuvent trouver graduellement, à travers leur expérience concrète ce que l'"Esprit dit à l'Église" à cet égard.

Cela requiert à la fois une vie autonome pour la communauté laïque et, d'autre part, une communion et un dialogue constant avec la communauté monastique.

Le dialogue avec la communauté monastique peut se faire de diverses façons. En plus de la participation dans la prière et la célébration liturgique, et peut-être aussi dans quelque forme de travail ou d'apostolat, surtout à l'hôtellerie du monastère, ce peut être un dialogue avec l'abbé ou avec quelques moines nommés par lui, ou même avec toute la communauté en certaines circonstances.

Le discernement au sein de la communauté elle-même doit être un discernement constant—une écoute constante de l'Esprit. Les laïcs ne doivent pas demander à l'Ordre de leur dire ce qu'ils doivent être. Ils doivent le découvrir eux-mêmes. Actuellement les groupes de "laïcs cisterciens" associés à diverses communautés, se sont développés de façons diverses. Je considère cette diversité comme très positive. Chaque groupe, tout en conservant sa propre

identité doit demeurer ouvert au changement et à la croissance, et apprendre des autres. Je crois qu'il est trop tôt pour créer des structures communes. Si de telles structures sont nécessaires, elles se développeront d'elles-mêmes. Une différence importante entre les groupes d'Associés, aux États-Unis, est que certains groupes acceptent en leur sein des non-Catholiques, alors que d'autres ne le font pas. Les deux options me semblent légitimes. Tout comme il y a quelques communautés monastiques de Cisterciens luthériens, et tout comme il y a quelques-unes de nos communautés monastiques cisterciennes qui ont—ou ont eu—dans leur sein un ou l'autre non-Catholique, de même il peut être positif, en notre temps d'oecuménisme, que des non-Catholiques appartiennent à une communauté de cisterciens laïcs. Évidemment, ceci ne doit pas devenir une norme. Cet exemple montre bien qu'il n'est pas encore temps d'établir des normes; c'est plutôt le temps, actuellement, d'établir la communion entre communautés se respectant mutuellement dans leurs différences.

Quant à la dimension des groupes, je ne crois pas qu'elle doive faire problème. Évidemment, on ne gère pas un groupe de 60 comme on gère un groupe de 10 ou 12 personnes. Il pourrait y avoir avantage à créer au sein d'une grande communauté des sous-groupes, par exemple sur une base géographique; mais je vois difficilement un avantage à diviser une communauté en deux groupes distincts et autonomes, puisque l'identité de chaque groupe est liée à une seule et même communauté monastique.

J'ai souligné ce qui me semble le défi des laïcs qui se sentent appelés à vivre le charisme cistercien dans le monde. Peut-être pourrions-nous, pour un moment, voir aussi le défi que le Pape présente à nos communautés monastiques cisterciennes.

Après quelques paragraphes sur notre patrimoine spirituel et culturel cistercien, le Pape mentionne dans sa lettre l'intérêt renouvelé pour ce patrimoine dans le monde d'aujourd'hui. Il mentionne l'importance de l'hospitalité, disant: "Pour de nombreuses personnes, des interrogations spirituelles essentielles peuvent s'exprimer et s'approfondir grâce à l'accueil qui leur est proposé dans les monastères." Par accueil il entend certainement celui qui est offert aux personnes qui viennent dans nos hôtelleries soit pour une retraite, soit pour rencontrer un guide spirituel. Mais il entend certainement aussi ce qu'il mentionne tout de suite après au sujet des "membres associés" e du "partage temporaire de la vie communautaire." "Je vous encourage aussi (citant *Vita consecrata*, 56), suivant les circonstances, à discerner avec prudence et sens prophétique la participation à votre famille spirituelle de fidèles laïcs, sous la forme de "membres associés", ou bien, suivant les besoins actuels dans certains contextes culturels, sous la forme d'un partage temporaire de la vie communautaire (*Vita consecrata*, n. 56) et d'un engagement dans la contemplation, à condition que l'identité propre de votre vie monastique n'en souffre pas."

Le Pape rappelle donc aux moines que, quoi qu'ils fassent, ils ne doivent pas perdre leur identité comme moines; mais il les invite aussi à s'ouvrir à une plus grande *hospitalité*. Il mentionne deux formes spéciales de cet accueil: le partage de la vie de communauté (ce qu'on a appelé le "monachisme temporaire") et les "associés", soulignant que, dans l'un et l'autre cas, un engagement à la contemplation est requis.

Donc, nous avons tous devant nous notre travail bien décrit. Pour nous, les moines, il y a l'appel non seulement à demeurer ouverts à l'hospitalité, mais aussi à nous ouvrir à de nouvelles formes de cette hospitalité, incluant le partage de notre charisme avec des membres associés, et, pour ceux-ci, le défi de donner graduellement forme à nouvelle expression du charisme cistercien dont ils sont les témoins.